



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHİ à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018\_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018  
Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 24 septembre 2018**

**Délibération N°2018/212**

**Convention de financement avec la Caisse d'allocations  
familiales concernant la crèche de Mezzavia**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

1°/ Par convention, la Caisse d'allocations familiales s'est engagée à verser à la Ville une Prestation de service pour les actes d'accueil dispensés auprès d'enfants de moins de 6 ans fréquentant les structures multi-accueil municipales

2°/ Cette convention a pour objet de:

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires

3°/ La crèche de Mezzavia dispose d'un financement complémentaire entrant dans le cadre d'une convention d'objectifs « Fonds publics et territoires ». Cette convention est arrivée à terme en décembre 2017. La commission d'action sociale de la CAF a décidé de prolonger d'un an cette convention et d'accorder une subvention de 31 500€ pour l'année 2018

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Fonds publics et territoires »

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Annie Costa-Nivaggioli, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

#### **APPROUVE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

La signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Fonds publics et territoires »

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Page 2 sur 2